



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

	Date de réception :08	
1	Intitulé du projet	
	Stockage d'électricité par batteries et création d'un poste d'Avion (62).	de transformation associé (90 kV) sur la commune
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d'e	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1		Prénom(s)
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	
2.1	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.1 2.2	Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
2.1 2.2	Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Axpo Storage FR2	Prénom(s)  Raison sociale  SAS
2.1	Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Axpo Storage FR2  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  SAS  Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom  Personne morale  Dénomination  Axpo Storage FR2  N° SIRET  9 1 8 9 4 1 2 3 8 0 0 0 1 9	Prénom(s)  Raison sociale  SAS  Type de société (SA, SCI)  SAS

## Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Examen cas par cas : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes => Installation d'un poste de transformation de 90 kV Autre rubrique : ICPE 2925 à Déclaration

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif p	prévu	aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?		

Oui V Non
-----------

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	$\checkmark$	Non
-----	--------------	-----

#### Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste de raccordement au réseau RTE 90kV et de transformation électrique avec implantation de stockage d'électricité par batteries d'une puissance de 50 MW et d'une capacité de stockage d'électricité de 126 MWh .

Le site disposera de 42 conteneurs batteries identiques type 20 pieds et 14 conteneurs contenant des convertisseurs et des transformateurs moyenne tension.

L'électricité est ensuite acheminée vers un bâtiment de 160 m2 contenant les équipements 20kV et annexes (cellules 20kV, baies de protection, SCADA, TGBT, onduleur, ...)

L'électricité passe ensuite par une grille HTA puis un transformateur haute tension qui augmente la tension de 20kV à 90kV avant de se raccorder au réseau RTE 90 kV. Le transformateur est installé sur rétention.

Le terrain d'environ 1,23 ha est localisé sur la commune d'Avion. Il est situé en partie dans une zone classée UE, soit une zone d'activités économiques et l'autre partie est en zone urbaine d'après le plan local d'urbanisme. Ces zones autorisent les installations et activités projetées par la société Axpo. Il est situé à côté de plusieurs entreprises. Le terrain a fait l'objet d'un pré-diagnostique écologique (voir ANNEXE complémentaire 1 Pré diagnostic écologique). Le site présente un contexte écologique faible, excepté la présence d'une espèce protégée en périphérie du terrain qui ne sera pas impactée par le projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de stocker de l'électricité pendant les périodes de faible demande ou forte production et d'alimenter le réseau pendant les périodes de forte demande ou faible production. Il permet également d'apporter des services de soutien au Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Ce stockage est réalisé par l'intermédiaire de batteries de type Lithium-ion. Les batteries au lithium sont composées d'un empilement de cellules constituant des modules de stockage. Ces modules sont placés dans un conteneur de 20 pieds, de capacité de stockage de 2 à 3MWh.

Les conteneurs batteries sont installés 3 par 3. Chaque groupe de trois conteneurs batteries est relié à un Système de Conversion de Puissance (PCS) couplé à un transformateur élévateur de tension jusqu'à 20kV. En tout, le site comprendra 42 conteneurs batteries soit 126 MWh de capacité de stockage et 14 conteneurs PCS et transformateurs moyenne tension.

La disposition des conteneurs respectera les distances et préconisations de la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE relative aux ateliers de charge d'accumulateurs.

L'ensemble des transformateurs moyenne tension seront reliés à un unique transformateur Haute Tension 20kV/90kV puis au réseau de transport d'électricité national (RTE).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront organisés pour limiter au maximum les nuisances pour le voisinage et ce, avec une attention particulière sur : les circulations, les nuisances sonores et les poussières.

Le planning envisagé dans le cadre du projet est le suivant :

- dépôt du PC : second trimestre 2023,
- début de la construction : second semestre 2024
- livraison et mise en production : premier semestre 2026

La phase travaux commencera par une phase de terrassement des parties aménagées puis de construction :

- des dalles sur fondations devant accueillir les 42 conteneurs batteries, les 14 conteneurs PCS, une réserve d'eau d'extension incendie de 120 m3.
- des bâtiments de la sous-station électrique, la fosse transformateur et l'aire d'installation des équipements 90kV,
- d'un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie de 280 m3 et d'une aire de stockage,
- d'un réseau de voirie stabilisée drainant (non imperméabilisé)
- d'un bassin d'infiltration des eaux de pluie
- d'une clôture en périphérie du terrain et du poste électrique (sous-station).

Les équipements seront ensuite livrés par camions. Une grue permettra de positionner les différents conteneurs. Les équipements électriques seront positionnés dans les bâtiments prévus à cet effet.

L'ensemble sera raccordé par un réseau de câbles électriques installés en pleine terre ou en caniveaux. Un réseau d'évacuation des eaux incendie permettra de relier les différents conteneurs batteries au bassin de rétention des eaux incendies.

Une haie d'intégration paysagère sera plantée le long des clôtures.

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'approvisionnement, le stockage et la restitution d'électricité utilisent les réseaux de transports d'électricité nationaux en phase d'exploitation. Il n'y a donc pas de circulation importante de camions et de personnes, les flux transitant par les réseaux. Le site fonctionnera sans présence permanente de l'exploitant mais avec une surveillance à distance.

En phase d'exploitation, la ventilation présente sur les conteneurs et les transformateurs peut, pendant de courtes périodes, augmenter le niveau sonore ambiant. Le site fait l'objet d'un diagnostic acoustique initial (Annexe complémentaire 2). Les installations respecteront la réglementation des niveaux de bruit, telle que décrite dans la rubrique ICPE n°2925 et l'arrêté du 23 janvier 1997.

La maintenance nécessitera des interventions ponctuelles : inspections visuelles, resserrages de vis, possibles composants à remplacer, lubrification de pièces, nettoyage, contrôle et étalonnage des capteurs...

Les haies et surfaces non construites seront également entretenues.

Contre les risques d'emballement thermique, chaque conteneur est équipé de panneaux de contrôle avec des détecteurs thermiques et de fumées et des alarmes visuelles, et d'un système d'extinction à gaz inerte IG55. Une climatisation est également présente dans chaque conteneur.

En outre, le site est équipé d'une réserve d'eau incendie de 120m3 permettant une extinction automatique ou manuelle en cas de détection incendie. Chaque module est alors aspergé via le réseau interne du conteneur. De plus, les pompiers (SDIS) auront accès à un poteau incendie situé à moins de 100 mètres de l'installation et garantissant un débit minimal de 60 m3/h sous une pression minimale d'1 bar durant au moins deux heures. Les eaux incendies souillées seront collectées dans un bassin et envoyées en centre de traitement en cas d'événement. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle (voir Annexe complémentaire 3: note hydraulique). Le projet ne nécessitera pas de raccordement au réseau d'eaux usées.

#### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de déclaration au titre des ICPE, rubrique 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs" et fera l'objet d'un dépôt de permis de construire (PC).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Espaces verts et bassins (m²)	12 371 m <sup>2</sup> 1183 m <sup>2</sup> 2291 m <sup>2</sup> 5630 m <sup>2</sup> 3267 m <sup>2</sup>

4.0				• .
4.6	Local	lisation	du p	roiet

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : 116 Voie : Rue Pierre de Brossolette
Lieu-dit:
Localité : Avion
Code postal : 6 2 2 1 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
Long.: 0 2 ° 4 8 , 1 7 " E Lat.: 5 0 ° 2 4 , 4 0 " N
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
Plan local d'urbanisme de la commune d'Avion
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui □ Non

4.7

<sup>[1]</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

un parc naturel régional?

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».								
Sensibilité environne	mer	ntale	de la zone d'implantation envisagée					
ces instructeurs, et vous référer r ue direction régionale. le Internet du ministère de l'envir	notam ronnen	ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,					
			nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.					
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		<b>V</b>	Au plus proche du projet : - ZNIEFF de type I : ""Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)" (ID : 310007231) à 0,26 km au Sud, et "Forêt domaniale de Vimy, coteau boisé de Farbus et bois de l'Abîme" (ID: 310013754) à 2,56km au S/O, - ZNIEFF de type II : "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin" (ID : 310013759) à 8,73 km au Nord Source : DREAL Hauts-de-France					
En zone de montagne ?		<b>V</b>						
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>	Au plus proche du projet : - Cours d'eau de la Souchez à environ 0,2 km au Nord. Source : DREAL Hauts-de-France					
Sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>V</b>						
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou		<b>V</b>						

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	Le projet ne se situe pas dans une zone ayant fait l'objet d'une délimitation zone humide.  Source : DREAL Hauts de France
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		<b>V</b>	La commune d'Avion n'est pas couverte ni par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ni par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		<b>V</b>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<b>V</b>		Voir annexe complémentaire 4: Étude de dépollution Des anomalies en métaux lourds, hydrocarbures et composés organiques volatils ont été détectées (ancienne décharge de voitures) mais aucune zone source concentrée n'est présente sur le site. Le site est compatible avec l'usage visé ici de stockage d'électricité par batteries en appliquant des préconisations en phase travaux et exploitation décrites dans le rapport en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?		<b>V</b>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<b>V</b>		La commune d'Avion est répertoriée dans une aire d'alimentation de captage.  Source: Aires d'Alimentation de Captage
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	La zone d'étude se trouve éloigné du site inscrit le plus proche, à savoir le centre ville de Douai, est à environ 21,6 km au Sud-Est.  Source DREAL Nord-Pas-de-calais

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	- Voir annexe 6 -  Le projet s'implante en dehors d'un site Natura 2000.  Le site ZSC le plus proche se situe à 19,8km mètres à l'Est, "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe".  Le site ZPS le plus proche est "les Cinq Tailles" à 19,3km au nord est.
D'un site classé ?		<b>V</b>	Le site classé le plus proche de la zone d'étude se situe à environ 0,2 km au Sud il s'agit "des crêtes de Pinchonvalles (Terril Pinchonvalles)".  Source DDTM 62

### 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

#### Veuillez compléter le tableau suivant :

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>✓</b>	Alimentation en eau par le réseau public de distribution le cas échéant. Pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Le projet est également raccordé au réseau d'eau incendie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>V</b>	Les matériaux seront réemployés sur site dans la mesure du possible.  En cas d'excédents, ceux-ci seront évacués et envoyés en centre de traitement adaptés après analyse.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>/</b>	L'équilibre entre déblais / remblais est recherché.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		<b>V</b>	L'ensemble des matériaux déblayés dans le cadre des terrassements seront réutilisés au maximum sur le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>V</b>		Sans objet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	Le site s'inscrit dans un contexte urbain et bocager et présente un contexte écologique faible. Le terrain est une friche (ancien dépôt de véhicules hors d'usage). Une pré-étude faune flore a été réalisée sur le terrain montrant une espèce végétale protégée à enjeux écologiques forts dans la région située en périphérie du terrain. Le projet n'impactera pas la zone où se situe cette espèce. Cette zone sera délimitée et protégée pendant la phase travaux et exploitation. Il n'y a pas d'enjeux fort concernant la faune et les habitats.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		<b>V</b>	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000 (voir annexe 6 du présent cerfa).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	Le terrain est une friche qui servait autrefois à stocker des véhicules pour une casse.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>V</b>	La zone d'étude n'est pas couverte par un PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	L'emplacement du terrain ne présente pas de risque de retrait gonflement des argiles, de séisme, d'inondation ou de mouvement de terrain. Il a un risque de radon modéré.  Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	L'activité exercée par Axpo n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<b>V</b>		Voir l'annexe complémentaire 4 pollution : les anomalies fortes en métaux lourds et les hydrocarbures présents sur site peuvent rester en place tant que les terres restent confinées sous un revêtement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<b>V</b>		Des déplacements de camions (PL) pendant la phase travaux sont à prévoir pour l'acheminement du matériel et approvisionnement en matériaux et des évacuation de déblais si excédentaires. L'apport de circulation sur les axes routiers périphérique est non significatif (courte période de travaux).  En phase d'exploitation, le site ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques (maintenance) auront lieu ponctuellement.
	Est-il source de bruit ?	<b>V</b>		Afin de réduire l'impact sonore, les installations seront équipées de ventilateurs d'extraction à vitesse ajustée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<b>V</b>		Une mesure du niveau sonore initial a été réalisée (consultable en annexe complémentaire 2). Elle sera complétée d'une mesure en exploitation.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<b>V</b>		Les seules vibrations à prendre en compte seront celles générées lors des travaux, qui peuvent être, par exemple, le compactage de chaussées ou de sol, ce qui a un caractère très temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<b>✓</b>	Eclairage présent (candélabre) pour garantir l'accès au site et sécurisation des usagers de la zone d'activité. Il sera allumé seulement lors de la présence de personnes sur site (rarement).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>✓</b>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		<b>V</b>	Une note hydraulique a été réalisée pour décrire les modalités de gestion des eaux pluviales (infiltration), disponible en annexe complémentaire 3.
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	Les eaux de pluies seront gérées sur la parcelle. Cette étude sera reprise par un cabinet VRD en phase de terrassement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<b>V</b>		Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle.  Le site ne produira pas d'eaux résiduaires ni d'eaux usées.  En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront acheminées vers un bassin de rétention, puis évacuées par camion pour traitement dans un centre adapté.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<b>V</b>		Le projet d'aménagement ne générera que quelques déchets non dangereux en phase chantier qui pourront être limités par la mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier sur les principes constructifs, matériaux utilisés, gestion des déblais/remblais,  En phase d'exploitation, les éventuels déchets seront gérés selon les filières adéquates (maintenance et changement de petits équipements comme les filtres des climatisations).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	Comme indiqué précédemment, le site n'est pas dans une zone inscrite ou classée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>	La phase travaux n'aura que peu d'effet sur les activités économiques /humaines car elle ne vient pas modifier les voiries d'accès au centre ville.  Le raccordement au réseau nécessitera la pose d'un câble souterrain entre le poste RTE et le projet. Le cheminement du câble et sa pose seront déterminés par RTE dans la cadre de la procédure de raccordement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?					
Oui Si oui, déc	✓ Non crivez lesquelles :				

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui ✓ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
La pré étude écologique présente un contexte écologique faible. Le site est traversé par un corridor écologique de milieux ouverts mais fortement affecté par l'urbanisation créant ainsi des obstacles à la mobilité des espèces. Aucune zone à enjeux ni zone support aux corridors potentiels n'intersecte le site d'étude. Une espèce végétale protégée sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais et d'un enjeu écologique fort se situe à l'Est du terrain. Il s'agit de : L'Ophrys abeille. Le projet évitera cette zone et n'impactera pas l'espèce protégée. Enjeux faibles pour les habitats et un enjeu modéré pour une espèce d'oiseau (Chardonneret élégant). Les milieux forestier et bocager situés au nord et à l'ouest du terrain seront également conservés. Des haies et /ou talus ou palissades seront construites le long de la route au sud du terrain afin de ne pas impacter le paysage.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
Les différentes mesures qui seront mises en place dans le cadre du projet :  - maintenance préventive des installations;  - respect de l'arrêté du 29/05/00 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 " accumulateurs (ateliers de charge d') ";  - gestion des eaux pluviales : Les eaux de pluies seront gérées sur la parcelle;  - Insonorisation des installations pour limiter l'impact sonore. Par ailleurs, des mesures seront réalisées en phase d'exploitation, pour vérifier la conformité ;  - Préservation de la zone abritant une espèce protégée;  - Conservation des milieux forestier et bocager situés au nord et à l'ouest du terrain.

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'appelle pas d'évaluation environnementale dans la mesure où l'ensemble du projet est réalisé en cohérence avec le PLU, s'intègre dans la zone et profitera des installations existantes: voiries, éclairages, réseaux. En outre, les mesures énoncées au chapitre 6.5 permettront de réduire de manière notable les impacts résiduels du projet sur l'environnement.

Le terrain actuel fait état de pollution, ainsi le projet permettra de rentre le site plus propre à terme.

L'ensemble des effluents et déchets qui seront produits dans le cadre de l'activité seront encadrés, contrôlés et traités.

Le projet s'adapte à la présence de l'espèce protégée, pour ne pas l'impacter. Un certain nombre d'espaces verts seront conservés ou aménagés sur les parties non construites du terrain d'accueil du projet.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<b>✓</b>				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>✓</b>				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<b>✓</b>				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>V</b>				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<b>✓</b>				

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet				
1	Prédiagnostic écologique	<b>✓</b>		
2	Etude de bruit - diagnostic initial	<b>✓</b>		
3	Note hydraulique	<b>✓</b>		
4	Etude de la pollution et préconisations	<b>V</b>		
5	Descriptif de l'installation	<b>V</b>		

#### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom Stephan	
Prénom Chloé	DocuSigned by:
Qualité du signataire Directrice générale	Docusigned by:  Chloi Stephan  150951B89CD54B3
À Paris	
Fait le 0 8 0 6 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)